

Poncin, le 29/09/22

L'inspectrice de l'Éducation nationale  
chargée de la circonscription de Poncin

A  
Mesdames et Messieurs les directeurs  
Mesdames et Messieurs les enseignants  
de la circonscription de Poncin

## NOTE DE SERVICE n°1 – Plan de formation 2022/2023

*Chères et chers collègues,*

*Comme chaque année, le mois de septembre amorce à la fois la nouvelle année scolaire et le déploiement des actions de formations, auxquelles chacun d'entre vous a à la fois le droit, et l'obligation.*

*Le plan de formation élaboré par l'équipe de circonscription est une réponse à deux objectifs majeurs : mettre en adéquation les préconisations institutionnelles et les besoins exprimés, observés sur le terrain. La circonscription de Poncin est à ses débuts, il nous aura fallu prendre connaissance de l'existant, et définir les axes qui nous semblaient pertinents.*

*Si les choix effectués et présentés dans cette note de service vous semblent éloignés de vos préoccupations, je souhaite simplement vous demander de me faire confiance. Plus encore de faire confiance à l'équipe de formateurs, ceux qui vous accompagneront cette année au fil des temps de formation.*

*Parce que les débuts de la circonscription doivent aussi nous permettre de créer notre propre dynamique, il m'importe de vous partager ma vision de la formation. Être en formation c'est être en mouvement, être en réflexion, questionner pour continuer à avancer. Vous le savez aussi bien que moi, s'il existait une bonne façon de faire, d'enseigner, alors nous n'aurions qu'à appliquer. Le principe de réalité se rappelle à vous, à nous.*

*Enfin, parce que sans plaisir ni envie, votre métier serait encore plus complexe, saisissez ces temps de formation comme des leviers de développement professionnel, des espaces de partages et de réflexion.*

*N'a-t-on pas toujours des choses à apprendre ?*

*Belle année de formation,*

**Julia VUILLAUME**

**Inspectrice de l'éducation nationale**



## SOMMAIRE

1. Les constellations
2. Les parcours de formation
3. Les situations particulières

### Référence :

Circulaire ministérielle n° 2013-019 du 04-02-2013 relatives aux obligations de service des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.  
[Arrêté du 7 juillet 2021 fixant le calendrier scolaire de l'année 2022-2023](#) : « Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques. »

L'année scolaire 2022-2023 est :

- La 3<sup>ème</sup> année de mise en œuvre des constellations mathématiques et français ;
- La 2<sup>nd</sup>e année de mise en œuvre du Plan Laïcité et Valeurs de la République ;
- La 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre des évaluations d'école ;
- Le 1<sup>er</sup> plan de formation de la circonscription de Poncin...

## **1. LES CONSTELLATIONS**

### **A. MATHEMATIQUES ET FRANÇAIS**

Le déploiement des Plans Mathématiques et Français s'appuient sur la mise en œuvre de constellations. Cette modalité de formation, regroupant 8 enseignants au maximum, est articulée à un principe majeur : celui qui consiste à ce que l'objet de formation soit établi par le collectif d'enseignants, le formateur ayant pour rôle d'accompagnateur « aller avec ».

La temporalité de ces deux plans est celle d'**un cycle de six ans. Chaque enseignant devra ainsi avoir participé et bénéficié d'une constellation dans les deux domaines.**

Les constellations sont constituées par l'équipe de circonscription selon divers critères: par niveau de classe, par cycle, par écoles etc.

**Cette année, 5 constellations mathématiques (soit 40 enseignants) et 4 constellations français (soit 32 enseignants) seront mises en œuvre au sein de la circonscription.**



- Les enseignants qui seront en constellation cette année ont été informés individuellement par un **mail adressé sur les messageries personnelles académiques** ;
- **Les enseignants concernés n'ont pas à s'inscrire sur GAIA**, la circonscription effectuera la saisie ;
- Un 1<sup>er</sup> temps de travail est planifié au **mercredi 19 octobre, de 13h30 à 16h30 dans les locaux du collège de Poncin.**



Après vérification de votre messagerie personnelle professionnelle, vous n'avez pas reçu cette information ALORS vous n'êtes pas concernés par cette modalité de formation.

### **IMPORTANT**

Vous êtes TRS ou TR, vous pouvez tout à fait être concernés.

## B. EXPERIMENTATION

J'ai souhaité que l'on puisse se saisir des retours positifs des enseignants ayant travaillé en constellation, en appliquant cette modalité à un domaine parfois peu présent dans les plans de formation, celui des sciences.

Dans cette optique, nous proposons pour la 1<sup>ère</sup> année deux constellations intitulées « Fondamentaux et Sciences », l'une pour les enseignants de cycle 2 et l'autre pour les enseignants de cycle 3.



- Les inscriptions sont effectuées sur la base du volontariat via GAIA ;
- **Les modalités étant identiques aux constellations mathématiques et français, chacune des constellations « Fondamentaux et Sciences » est ouverte à 8 enseignants au maximum ;**
- **Chaque constellation permettra 30 heures de formation (18 h hors temps scolaire et 12h sur temps scolaire).**



Cet objet de travail mettra en lien les sciences et le français, ou les sciences et les mathématiques. Le choix de l'objet de travail sera réalisé en collectif avec l'accompagnement d'un formateur.

### **IMPORTANT**

Un 1<sup>er</sup> temps de travail est planifié au **mercredi 19 octobre, de 13h30 à 16h30 dans les locaux du collège de Poncin.**

**Les 16 collègues qui se seront inscrits à ces constellations, n'effectueront pas les parcours « traditionnels » de formation mathématiques et français.**

**Les enseignants engagés dans les évaluations d'école ne peuvent pas s'inscrire cette année (cf point 2.B.)**

Par ailleurs, suite à des besoins exprimés, nous avons décidé de proposer une constellation « Fondamentaux et EPS » aux enseignants des cycles 2 et 3 de deux écoles primaires de la circonscription. Les collègues de cette constellation n'ont pas à s'inscrire du GAIA.

Si ces expérimentations sont concluantes, la circonscription pourra être amenée à poursuivre en 2023-2024.

## 2. LES PARCOURS DE FORMATION

### A. PRINCIPES GENERAUX

Ces précisions concernent les enseignants n'étant pas engagés dans une constellation ou le processus d'évaluation d'école (cf 2.B).

Ainsi, chaque enseignant devra procéder à son inscription dans GAIA selon les principes suivants :

- Choix d'un parcours français en lien avec le cycle du niveau d'enseignement – **6 heures**
- Choix d'un parcours mathématiques en lien avec le cycle du niveau d'enseignement- **6 heures**
- Choix de modules de formation – **9 heures**

Les obligations réglementaires de service consacrent 18 heures à la formation continue ; auxquelles s'ajoutent les 3 heures du calendrier national (*Arrêté du 7 juillet 2021 fixant le calendrier scolaire de l'année 2022-2023*).

	<p><b>Le serveur GAIA sera ouvert le 30 septembre.</b>  <b>Les inscriptions individuelles seront clôturées le 14 octobre à minuit.</b>          Un guide « GAIA Pas à pas » est joint à cette note de service.</p> <p><b>Circonscription de PONCIN- dispositif 22D0010012</b></p>
	<p><b>L'ensemble de l'offre de formation est présenté dans le document joint « notice PDF Gaia »</b></p> <p><b>Le document annexe précise les différents modules :</b>  <b>Durée, modalités, objectifs et dates ou périodes.</b></p> <p><i>Les situations particulières (TR, TRS, PES, temps partiels) sont détaillées dans le point 3.</i></p>

## **B. ENSEIGNANTS ENGAGÉS DANS LES EVALUATIONS D'ECOLE**

Les écoles concernées par les évaluations d'école pour cette année scolaire sont :

<p><b>Regroupement 1 - 2022</b></p>	<p>EP Leyment          EP Château-Gaillard          EP Ambutrix          EE Villieu Loyes Mollon          EM Villieu Loyes Mollon</p>
<p><b>Regroupement 2- 2023</b></p>	<p>EP Poncin          EP Jujurieux          EP Neuville sur Ain          EE Saint Jean le Vieux          EM Saint Jean le Vieux</p>

Le parcours de formation des enseignants de ces équipes sera contraint cette année de la manière suivante :

**6 heures**  
 Module 20742  
 « Evaluation d'écoles »

**9 heures**  
 Module 20741  
 « Laïcité et Valeurs de la République »

**3 heures**  
 Module au choix parmi l'offre proposée

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans un courrier du 23/11/21, monsieur le Recteur de l'Académie précisait que la formation de l'ensemble des personnels doit se dérouler à échéance de 4 ans.</li> <li>▪ La formation de tous les personnels à la laïcité et aux valeurs de la République est une priorité nationale.</li> </ul> <p>Le détail de ces modules est accessible dans la notice jointe.</p>
---	---

## IMPORTANT

### ▪ Enseignants TR et TRS

Selon les quotités effectuées par les collègues TRS, certains seront associés aux évaluations d'école (75% dans une même école) et suivront ainsi ce même parcours.

La situation de certains collègues TR (ZII ou ZR) affectés à l'année seront également associés à ce parcours lié à l'évaluation d'école.

**Un mail sera adressé à chaque enseignant TRS ou TR concerné, afin de préciser la déclinaison de la formation continue sera précisée.**

**Les collègues, TR ou TRS, de ces écoles ayant été informés de leur participation à une constellation ne sont pas concernés.**

### ▪ PEMF

Comme le précise le cadrage académique, tous les personnels doivent bénéficier de cette formation. Cela signifie donc que les PEMF exerçant dans une école engagée dans le processus d'évaluation d'école, participera à la formation.

### ▪ Enseignants spécialisés

Il a été acté que ce sont les circonscriptions au sein desquelles les enseignants relevant de l'ASH, qui identifieront les PE spécialisés pour la formation Laïcité et valeurs de la République. Pour cette année, aucun collègue relevant de l'ASH n'est concerné.



**Tous les enseignants concernés par la formation Laïcité et valeurs de la République seront destinataires d'un mail sur leur adresse personnelle professionnelle le lundi 03 octobre.**

## 3. LES SITUATIONS PARTICULIERES

<b>Vous êtes :</b>	<b>Alors ...</b>
<b>Professeur des écoles stagiaire A 50 % ou 100%</b>	<p>Vous effectuerez 18 heures de formation continue :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un parcours mathématiques - 6 heures</li><li>▪ Un parcours français - 6 heures</li><li>▪ 2 modules au choix - 3 heures x 2 ou un module au choix de 6 heures</li></ul> <p>Vous bénéficierez également d'un <b><u>parcours spécifique de 9 heures</u></b> (pôle de formation).</p>
<b>Titulaire remplaçant Si vous n'avez pas reçu de mail vous informant de votre participation à une constellation ou au parcours « Evaluation d'école et Laïcité ».</b>	<p>Vous effectuerez les 21 heures de formation continue <b><u>en respectant les critères suivants</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un parcours français dans le cycle souhaité - 6 heures</li><li>▪ Un parcours maths - dans le cycle souhaité</li><li>▪ Modules au choix – 9 heures</li></ul> <p>Vous pourrez faire le choix d'effectuer des parcours dans des cycles différents.</p> <p><i>Attention : les OM sont adressés dans les écoles de rattachement, je remercie donc les directeurs et directrices d'école de veiller à transférer les documents aux collègues rattachés administrativement à leurs établissements.</i></p>
<b>T.R.S</b>	<p>Vous effectuerez les 21 heures de formation continue</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un parcours maths - 6 heures</li><li>▪ Un parcours français - 6 heures</li><li>▪ Modules au choix – 9 heures</li></ul> <p><b><u>Vos choix cibleront prioritairement</u></b> le ou les cycles dans lesquels vous enseignez cette année.</p>

<b>Enseignants à temps partiel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b><u>Quotité de 80%</u></b> : soit 14 heures + 3 heures du calendrier scolaire annuel</li><li>▪ <b><u>Quotité de 75%</u></b> : soit 13,5 heures + 3 heures du calendrier scolaire annuel</li><li>▪ <b><u>Quotité de 50%</u></b> : soit 9 heures + 3 heures du calendrier scolaire annuel</li></ul>
------------------------------------	---

***Pour toute question n'hésitez pas à contacter l'équipe de circonscription.***